

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024 158

Objet : M24.032 : Gestion des aires d'accueil intercommunales des gens du voyage (Bailleul/Nieppe et Hazebrouck) et du terrain familial d'Hazebrouck - Autorisation de signature du marché

Séance du mardi dix sept septembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (55) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (20) :

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Philippe GRIMBER - Pierre GRANDGENEVRE à Brigitte GALLI - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Sandrine KEIGNAERT - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Luc EVERAERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Elizabeth GRESSIER à Dominique JOLY - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Anne VANPEENE à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_158

Objet : M24.032 : Gestion des aires d'accueil intercommunales des gens du voyage (Bailleul/Nieppe et Hazebrouck) et du terrain familial d'Hazebrouck - Autorisation de signature du marché

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-21-1 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L. 2124-2 ;

Considérant les statuts de Cœur de Flandre agglo, notamment la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage » ;

Vu la délibération 2024/043 en date du 2 avril 2024 du Conseil communautaire autorisant le principe de délégation de service public (procédure d'affermage) pour la gestion des aires d'accueil intercommunales des gens du voyage ;

Vu la délibération 2024/112 en date du 20 juin 2024 du Conseil communautaire actant l'infructuosité de la procédure de DSP et la nécessité de relancer une procédure de marché public pour la gestion des aires d'accueil intercommunales des gens du voyage ;

Considérant que le marché aura pour objet d'exploiter :

- l'aire d'accueil des gens du voyage de Bailleul/Nieppe située dans la zone d'activités de Bailleul à proximité de l'échangeur A 25 (n°10), chemin de l'aire d'accueil et d'une capacité de 20 emplacements (soit 40 places),
- l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune de Hazebrouck (59190), rue de Vieux-Berquin et d'une capacité de 10 emplacements (soit 20 places),
- le terrain familial d'Hazebrouck, dans le prolongement de l'aire d'accueil, qui concerne une famille sédentaire en location ;

Considérant que Cœur de Flandre agglo confie au prestataire les missions suivantes :

- l'accueil des usagers, la gestion des arrivées et des départs,
- le fonctionnement de l'équipement,
- la tenue de la régie,
- l'entretien de l'équipement,
- la gestion des ordures ménagères,
- l'application et le respect du règlement,
- la coordination entre les différents acteurs et intervenants ;

Considérant que le marché est prévu pour une durée initiale d'exploitation de 24 mois, reconductible 1 fois pour 24 mois, soit une durée maximum de 48 mois ;

Considérant que le montant estimé de l'ensemble du besoin sur la période globale, d'un montant de 780 000 € HT, dépasse le seuil européen, la procédure de passation est donc l'appel d'offres ouvert ;

Considérant la date limite de remise des offres, fixée au 26 septembre 2024 ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer par anticipation le marché M24.032 « Gestion des aires d'accueil intercommunales des gens du voyage (Bailleul/Nieppe et Hazebrouck) et du terrain familial d'Hazebrouck » avec le candidat ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères de jugement des offres énoncés au règlement de la consultation et choisi par la Commission d'appel d'offres,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Vote :

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 17 septembre 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE



Le Président,



Valentin BELLEVAL

